

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 26 décembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric MOISAN, Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Natacha CARRO, Servane GESRET, Julie POUPART, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR (arrivé à 20h15), Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD

Etaient absents excusés :

Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Gwendoline FELIN

Etaient absents représentés :

Procurations :

Madame Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Monsieur Alexis POIDEVIN

Secrétaire de séance : Natacha CARRO

CM 18.12.2025	Subvention au CCAS et organisation du repas	Délibération n° 2025-137
---------------	---	-------------------------------------

Rapporteur : Patrick MENARD

Monsieur l'adjoint au maire en charge du CCAS rappelle à l'assemblée que le CCAS organise, tous les ans, un repas à destination des personnes âgées de + de 75 ans domiciliées sur la commune. Les personnes ne pouvant pas assister au repas recevront un chèque-cadeau d'une valeur de 20 € à faire valoir auprès des commerçants de Jugon-les-Lacs.

Le repas aura lieu le 31 janvier 2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide**

- **De verser une subvention de 6 000 € au CCAS pour l'organisation du repas des aînés 2026**
- **D'autoriser le Maire ou l'adjoint au Maire en charge du CCAS à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire



Eric MOISAN